



Déclarer faillite pour la fermeture d'un cyber

Par **cany**, le **02/04/2008 à 14:18**

J'ai un cyber dont les charges dépassent à ce jour les recettes. J'ai dû m'endetter 3 mois durant pour faire face. J'ai établie un registre de commerce sur la base du cyber et je suis fichier aux impôts. rn- J'ai des arriérés d'impôts que je ne peux honorés .rn- Je loue le local. J'ai 1 mois d'arriéré de loyer et je dois le loyer en cours. J'ai à mon profit 2 mois de caution.rnN'ayant plus de ressources, je suis contraint de fermer la structure. rnN.B. Je suis au chômage.rnQuestion: Puis-je déclarer faillite afin d'annuler mes dettes d'impots et quitter le local sans frais ou alors comment devrais-je proceder pour la fermeture au meilleur des cas.rnNoter que je n'ai pas la possibilité de donner un préavis à mon propriétaire. Je dois quitter urgemment le local.rnrnMerci pour votre disponibilitè

Par **novice43**, le **04/06/2008 à 22:24**

Bonsoir,rnrnOu en êtes vous ?rnrncordialement,